



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

GM/714 (XXVI)

Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-sixième session ordinaire

Addis Abéba, 23 -28 Février 1976

RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAINNE



C 10714

MICROFICHE

Rapport d'activités sur la Deuxième Foire Panafricaine

1. Il est à rappeler que le Conseil des Ministres de l'OUA réuni en sa Vingt-cinquième session ordinaire à Kampala, Ouganda du 18 au 25 juillet 1975 avait adopté la Résolution CM/Rés.443 (XXV) sur la Deuxième Foire Panafricaine. Cette résolution avait créé entre autres un Comité d'organisation des Dix, fixé son mandat et décidé que "le Comité d'organisation se réunira dès que possible et en tout cas avant Décembre 1975 dans le but, entre autres, d'estimer la contribution financière de l'OUA en vue d'assurer la réussite de la Foire et de soumettre ces estimations au Comité consultatif SUR les questions budgétaires et financières puis à la Vingt-sixième session ordinaire du Conseil" (voir annexe I).

2. Au cours du mois de Février 1976, le Secrétariat général de l'OUA a envoyé une mission de prise de contacts auprès des autorités algériennes. Les résultats des entretiens entre ces deux parties qui ont été guidés par la Résolution CM/Rés.443 (XXV) sont les suivants:

(i) De l'avis des autorités algériennes, l'organisation de la Deuxième Foire Panafricaine du 27 Août au 12 Septembre 1976, qui sont les dates fixées par la résolution, ne conviennent pas en raison du fait que les dates coïncident avec le mois du Ramadan et avec la Fête musulmane. Cette situation sera un problème tant aux participants venus des différents pays africains qu'aux visiteurs de la Foire. Alger est en outre très chaud à cette période de l'année. Les autorités algériennes proposent que la Foire ait lieu du 1er au 17 Octobre 1976. Elles estiment également que la fixation définitive des dates pour la Foire soit laissée à la discrétion du Comité d'organisation des Dix;

(ii) Les autorités algériennes qui ont décidé de convoquer la réunion du Comité d'organisation des Dix du 1er au 3 Mars 1976, ont demandé à l'OUA d'adresser les invitations à cette réunion aux dix Etats membres du Comité d'organisation. Conformément à cette requête, un télégramme daté du 9 février 1976 a été adressé aux dix Etats membres du Comité d'organisation, à savoir: Algérie, Kenya, Zaïre, Cameroun, Egypte, Tunisie, Ethiopie, Coudan et Sénégal;

- (iii) A propos du nombre attendu de pays participants, les autorités algériennes souhaiteraient voir tous les pays africains y prendre part et à leur avis, au moins 40 pays africains y participeront;
- (iv) En ce qui concerne l'allocation et la location d'espace, les autorités algériennes ont laissé entendre que l'espace réservé à la Foire Internationale Algérienne est de 300 hectares ce qui suffit pour répondre aux besoins de tous les Etats membres. Des pavillons existent déjà pour l'Egypte, la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie, et la Libye. Un espace de 30.000 m² ainsi que deux pavillons, l'un de 50.000 m² et l'autre de 8.000 m² comportant tout le nécessaire, y compris trois restaurants et des restaurants-buffets sont spécialement réservés aux Etats membres qui ne peuvent pas payer la location. Au sujet de la location d'espace, les Etats membres doivent en principe payer la location de l'espace qui leur est réservé. Cette question sera examinée dans tous ces détails et sanctionnée d'une décision lors de la prochaine réunion du Comité d'organisation des Dix compte tenu des intérêts de l'unité africaine. Le Gouvernement d'Algérie prendra en charge les frais qu'entraîneraient les groupes de représentations culturelles, folkloriques, musicales etc...;
- (v) A propos du nombre de visiteurs étrangers et locaux attendus à la Foire, les autorités algériennes estiment que le nombre de visiteurs locaux se situera entre 3.800.000 et 4.200.000. Quant à ce qui concerne les visiteurs étrangers, le Gouvernement algérien entreprendra une vaste campagne de propagande afin d'attirer le plus grand nombre de visiteurs et aussi dans le souci de leur faire connaître les succès réalisés dans tous les domaines par les pays africains;
- (vi) Le Gouvernement algérien propose un pavillon spécial pour l'Organisation de l'Unité Africaine afin d'illustrer les activités et les réalisations de l'Organisation;
- (vii) En plus des groupes culturels qui seront invités, les autorités algériennes organiseront un festival de films pour montrer des films produits par les Etats membres. Un festival littéraire africain sera également organisé ainsi qu'une table ronde sur les relations économiques et commerciales entre les pays Africains eux-mêmes et entre ces derniers et le monde extérieur.

Les écrivains, les scientifiques et les intellectuels africains seront invités à apporter leur concours à la Foire. Deux compétitions seront au programme; l'une portera sur les questions économiques et l'autre sur les questions littéraires. Il sera également organisé une compétition sur la peinture des enfants africains sur un thème qui sera décidé par le Comité d'organisation. A cette fin, dix prix qui consisteront en des visites en Algérie et dans d'autres pays africains seront décernés aux gagnants;

- (viii) Le Gouvernement d'Algérie montera sa campagne de propagande dans la presse étrangère et africaine et on s'attend à ce que les dépenses soient énormes. Le Gouvernement entend également inviter les représentants des plus importantes presses du monde de même que d'éminentes personnalités dans différents domaines, dans le souci de faire connaître au monde extérieur les productions et les réalisations africaines. C'est pourquoi il est difficile, à ce stade, d'estimer les recettes ou les pertes de la Foire. La question, de même que l'estimation des incidences financières et les contributions respectives au gouvernement hôte et du Secrétariat de l'OUA doivent être laissées aux bons soins du Comité d'organisation des Dix.

3. En ce qui concerne le symposium (sur la Promotion du Commerce Intra-africain) qui sera conjointement organisé avec la Foire, les autorités algériennes estiment que la CEA avait beaucoup aidé dans l'organisation du symposium qui s'est tenu à la Première Foire Panafricaine de Nairobi. Il a été cependant décidé que l'OUA fasse ces démarches auprès de la CEA afin de savoir la contribution que celle-ci pourrait apporter au symposium et que la question soit décidée par le Comité d'Organisation des Dix. Toujours à propos du symposium, des invitations seront adressées aux Organisations Arabes et Africaines concernées, tel qu'il sera proposé et approuvé par le Comité d'Organisation des Dix.
4. Le Gouvernement hôte fournira tous les services nécessaires, y compris des guides parlant des langues étrangères pour faciliter les choses aux participants. Ces services comprendront les secrétaires, les interprètes, et autres.
5. Quant à ce qui a trait à la fréquence des réunions du comité d'organisation, les autorités algériennes estiment qu'elles disposent déjà de toutes les facilités favorables à l'organisation avec succès de la Foire. Néanmoins, pensent-elles, il faudrait laisser au comité d'organisation le soin de décider du nombre de réunions qu'il pourrait tenir, compte tenu des stades organisationnels des préparatifs et que les dates de chaque réunion peuvent être respectivement inscrites à l'ordre du jour du comité.
6. Les autorités algériennes ont expliqué que le comité d'organisation des Dix n'a pas été précédemment invité à se réunir en raison du fait de la tenue, au cours de la période, de plusieurs conférences internationales et aussi parce que les Etats membres assistaient à la conférence des Ministres africains du Commerce. Une autre raison en est que l'Algérie qui attache une grande importance à la Foire voudrait que le Ministre algérien du Commerce préside personnellement les réunions du comité d'organisation. D'autre part les autorités algériennes assistaient à l'époque à la conférence annuelle de l'Union Internationale des Foires qui se déroulait à Bogota, en Colombie. La demande introduite à cette conférence par la Foire de Johannesburg pour devenir membre de l'Union a été totalement rejetée grâce aux mesures prises par les membres africains de l'Union.
7. La campagne de propagande comprendra : les activités de propagande pertinentes menées par les représentants du Ministère algérien du Commerce à Paris, Londres, Zurich, Marseille, Tunis, Casablanca, Tripoli et Beirut; par toutes les ambassades d'Algérie dans tous les pays, au moyen de la publicité dans les journaux à grand tirage du monde, par l'OUA au moyen des brochures de propagande qui seront imprimées dès que le Ministre du Commerce l'aura approuvé à son retour de Manille. Ces brochures seront envoyées à toutes les organisations internationales intéressées, y compris les Chambres de Commerce Africaines et les Organisations Economiques. Lors de la réunion de l'Union Internationale des Foires à Bogota, la délégation algérienne a pris l'initiative de fournir des informations sur la Deuxième Foire Panafricaine, son organisation, ses objectifs etc... et a souhaité, en anticipation, la bienvenue à tous ceux qui souhaiteraient participer ou visiter la Foire.

En conséquence, le Comité administratif de l'Union internationale des Foires a décidé de visiter la Deuxième foire panafricaine et de tenir une réunion afin de traiter de la coopération technique entre l'Union internationale des Foires et les Foires africaines. L'Union internationale des Foires a aussi exprimé sa volonté de coopérer et de donner une assistance et des conseils techniques aux pays africains qui s'intéressent à la création de nouvelles foires à l'avenir.

8. Les autorités algériennes croient aussi qu'il existe d'énormes chances de coopération et de coordination des activités des foires africaines actuelles, sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine. Selon elles, on pourrait y parvenir grâce à la convocation d'une conférence des foires africaines dans le cadre de l'OUA.

9. Le Conseil désire peut-être examiner les nouvelles dates de la tenue de la foire telles que proposées par l'Algérie.

10. Dans sa résolution CM/Res.212(XIV) le Conseil des Ministres a approuvé la contribution de l'OUA s'élevant à 51.000£ (équivalent à 142.800 \$EU à ce moment-là) pour les frais de gestion de la Première foire panafricaine qui a eu lieu à Nairobi en 1972. Afin de gagner du temps et de donner une certaine latitude au Secrétariat général, le Conseil désirerait peut-être voter une tranche initiale de la contribution de l'OUA aux frais d'organisation de la Deuxième foire panafricaine qui doit être inscrite au budget de l'exercice financier 1976/77, en tenant compte de la dévaluation du dollar et de la hausse du coût de la vie.

11. Le Conseil des Ministres voudrait peut-être examiner la proposition de l'Algérie concernant le pavillon spécial de l'Organisation de l'Unité Africaine, et s'il l'approuve, le Conseil voterait peut-être une somme initiale dans ce but.

12. Le Conseil des Ministres devra aussi tenir compte du fait que le budget régulier de l'OUA ne dispose que de la modique somme de 4.081,30 \$ EU pour couvrir les frais de mission des fonctionnaires à Alger afin d'avoir des consultations avec les autorités algériennes sur la foire. En raison du fait que des nouvelles dates (du premier au 17 octobre 1976) ont été proposées pour la tenue de la Foire et du fait que le Comité des Dix chargé de l'organisation doit se réunir souvent surtout en ce qui concerne les préparatifs de la foire qui nécessiteront des missions fréquentes de la part des fonctionnaires de l'OUA à Alger. Le Conseil devra donc de

.../...

donner des pouvoirs spéciaux au Secrétariat général pour qu'il puisse engager les montants voulus pour couvrir les frais de ces missions chaque fois que cela s'imposera.

13. Le Secrétariat général a l'intention de soumettre un autre rapport d'activités sur les réalisations et les conclusions du Comité des Dix chargé de l'organisation qu'il présentera au Conseil lors de sa 27^{ème} session ordinaire.

MESURES A PRENDRE :

14. Le Conseil des Ministres est prié de se pencher sur la question et d'en instruire le Secrétariat général surtout pour ce qui est des paragraphes 9, 10, 11 et 12 ci-dessus.

RESOLUTION SUR LA DEUXIEME FOIRE PANAFRICAINNE

Le Conseil des Ministres de l'OUA réuni en sa vingt-cinquième session ordinaire à Kampala, Ouganda, du 18 au 25 juillet 1975,

Rappelant sa résolution CM/Res.277 (XIX) en particulier le paragraphe 3 du dispositif,

Après avoir examiné le rapport sur la 2ème Foire panafricaine (CM/680),

Appréciant les efforts louables déployés par le Gouvernement Algérien dans les préparatifs en vue du succès de la 2ème Foire Panafricaine,

- 1) DECIDE que la 2ème Foire Panafricaine aura lieu à Alger du 27 août au 12 septembre 1976,
- 2) PREND ACTE du document Ch/680,
- 3) CREE un comité d'organisation des IO, composé de l'Algérie, du Kenya, du Zaïre, du Cameroun, de l'Egypte, de la Tunisie, de l'Ethiopie, du Soudan, du Sénégal et du Libéria.

Le mandat de ce Comité sera de fixer :

- I. le nombre exact des pays participants,
 - II. la répartition des espaces et les frais y afférents
 - III. le nombre des visiteurs locaux et étrangers à la Foire
 - IV. une estimation des gains de la Foire
 - V. une répartition des débours financiers généraux et des contributions respectives du gouvernement hôte et du Secrétariat de l'OUA ; et
 - VI. l'organisation d'un symposium spécialisé sur "la promotion du Commerce Inter-Africain" qui se tiendra au même moment que la Foire.
- 4) DECIDE également que le Comité d'organisation se réunira, dès que possible, et en tout cas avant décembre 1975, dans le but, entre autres, d'estimer les contributions financières de l'OUA en vue d'assurer la réussite de la Foire et de soumettre ces estimations au Comité Consultatif sur les Affaires Financières et Budgétaires, puis à la Vingt-Sixième Session Ordinaire du Conseil.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Progress Report on the Second All-Africa Trade Fair

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9638>

Downloaded from African Union Common Repository